

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DECISION DU PRESIDENT

Objet : Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais
Réaménagement du site de SOUPEX : acquisition de mobilier Audois,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 4°, L 2122-23 et L 5211-2,
VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-208 en date du 9 décembre 2021 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,
Décision n° 23-157 Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du Code de la Commande Publique,
VU le règlement intérieur des marchés inférieurs aux seuils européens approuvé par délibération n°20200075 en date du 11 juin 2020, article 8.2,
CONSIDERANT qu'il convient d'acquérir du mobilier pour les bureaux de la communauté de communes situés à sur le site de SOUPEX,
VU la consultation réalisée par les services communautaires dans le cadre d'une procédure adaptée,

DECIDE

Ampliation faite le **ARTICLE I** : d'acquérir du mobilier pour l'accueil de loisirs de SALLES SUR L'HERS auprès de la société Manutan Collectivités sise 143 Bd Ampère, CHAURAY, CS 90000, 79074 NIORT CEDEX 9 pour le montant ci-après :
Certifié exécutoire en Préfecture le : - Mobilier : 4613,12 € HT

Et par la publication le : **ARTICLE II** : les dépenses seront imputées au budget principal.

Et par notification de : **ARTICLE III** : la présente décision n° 23-157 sera inscrite au registre des arrêtés de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.

ARTICLE III : Ampliation en sera adressée à :
- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Percepteur.

Castelnaudary, le 26 octobre 2023

Le Président,

Philippe GREFFIER

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le



ID : 011-200035855-20231026-DECISION_23157D-DE